

PROVISOIRE

E/2001/SR.39
22 juillet 2002

Original : FRANÇAIS

CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Session de fond de 2001

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 39^e SÉANCE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le mardi 24 juillet 2001, à 10 h 15

Président : M. SIMONOVIC' (Croatie)
(Vice-Président)

SOMMAIRE

QUESTIONS DE COORDINATION, QUESTIONS RELATIVES AU PROGRAMME ET AUTRES QUESTIONS (*suite*)

- a) RAPPORTS DES ORGANES DE COORDINATION
- b) PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 2002-2003
- d) CALENDRIER DES CONFÉRENCES ET DES RÉUNIONS CONCERNANT LES DOMAINES ÉCONOMIQUE ET SOCIAL ET LES DOMAINES CONNEXES
- e) COOPÉRATION INTERNATIONALE DANS LE DOMAINE DE L'INFORMATIQUE
- f) PROGRAMME À LONG TERME D'AIDE A HAÏTI
- g) PALUDISME ET MALADIES DIARRHÉIQUES, EN PARTICULIER LE CHOLÉRA

QUESTIONS SOCIALES ET QUESTIONS RELATIVES AUX DROITS DE L'HOMME

- a) PROMOTION DE LA FEMME
- b) DÉVELOPPEMENT SOCIAL
- c) PRÉVENTION DU CRIME ET JUSTICE PÉNALE
- d) STUPÉFIANTS

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également incorporées à un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, une semaine au plus tard à compter de la date du présent document, à la Section d'édition des documents officiels, bureau E.4108, Palais des Nations, Genève.

GE.01-63679 (EXT)

La séance est ouverte à 10 h 15.

QUESTIONS DE COORDINATION, QUESTIONS RELATIVES AU PROGRAMME ET AUTRES
QUESTIONS (*suite*)

- a) RAPPORTS DES ORGANES DE COORDINATION (E/2001/55, A/56/16 et Corr.1);
- b) PROJET DE BUDGET-PROGRAMME POUR L'EXERCICE BIENNAL 2002-2003
(A/55/6 (Prog. 9 à 25), A/56/16 et Corr.1);
- d) CALENDRIER DES CONFÉRENCES ET DES RÉUNIONS CONCERNANT LES DOMAINES
ÉCONOMIQUE ET SOCIAL ET LES DOMAINES CONNEXES (E/2001/L.9 et Add.1,
E/2001/102);
- e) COOPÉRATION INTERNATIONALE DANS LE DOMAINE DE L'INFORMATIQUE
(E/2001/96);
- f) PROGRAMME À LONG TERME D'AIDE À HAÏTI (E/2001/67);
- g) PALUDISME ET MALADIES DIARRHÉIQUES, EN PARTICULIER LE CHOLÉRA
(E/2001/80).

M. MAXIME (Observateur d'Haïti), intervenant sur le point 7 f), constate que la mise en œuvre d'une stratégie et d'un programme à long terme d'appui à Haïti marque le pas, du fait de la persistance de la crise politique, électorale et constitutionnelle. Il déplore que le blocage de la situation politique ait entraîné un gel de l'aide internationale, l'arrêt brutal de plusieurs programmes de développement et la réduction de la présence permanente de la Banque mondiale en Haïti. Comme le souligne le Secrétaire général dans son rapport (E/2001/67), il en résulte une dégradation de la situation économique du pays et, par voie de conséquence, une aggravation des difficultés auxquelles est confrontée la population haïtienne.

Malgré tout, certains facteurs incitent à l'optimisme. En dépit de la crise politique, les voies du dialogue entre le Gouvernement et les différentes composantes de la société restent ouvertes. Grâce à la médiation de l'Organisation des États américains (OEA) et de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), plusieurs séries de négociations ont été menées récemment à Port-au-Prince et une solution satisfaisante a pu être trouvée pour la composition d'un nouveau Conseil électoral provisoire. L'approche participative prônée par le Président Aristide commence donc à porter ses fruits.

Dans ce contexte, il est essentiel d'éviter l'adoption de toute résolution qui pourrait compromettre l'avenir des négociations en cours. Comme l'ont souligné les membres de la CARICOM aussi bien que le Secrétaire général, il n'est pas juste que le peuple haïtien fasse les frais de la crise politique, alors qu'il conviendrait plus que jamais de l'accompagner dans sa lutte pour la consolidation de la démocratie.

Le Gouvernement haïtien, dont le combat contre la pauvreté demeure la principale priorité, a démontré sa volonté de poursuivre les réformes dans différents domaines: gouvernance, décentralisation, justice, fonction publique, entre autres. Ses efforts doivent pouvoir s'adosser à une stratégie homogène d'appui à Haïti, dont la mise en œuvre ne soit plus subordonnée aux aléas de la conjoncture politique et qui définisse une vision globale du développement à long terme du pays. Le Conseil doit réaffirmer son attachement à la cause du développement d'Haïti.

M. AL-SOWAIDI (Bahreïn) souligne l'importance de l'action menée par le système des Nations Unies pour aider les pays en développement à suivre le rythme de l'évolution scientifique et technique dans un monde en pleine mutation, tout en préservant les caractéristiques socioculturelles qui sont les leurs. Intervenant dans de multiples domaines, les organismes des Nations Unies doivent mettre en œuvre une approche intégrée afin de renforcer leur complémentarité et d'éviter les doubles emplois. La délégation bahreïnite se félicite des efforts déployés à cet égard par le Comité administratif de coordination (CAC) et le Comité du programme et de la coordination (CPC). Elle insiste sur le rôle que doit jouer le CAC dans la coordination des initiatives visant à atteindre les objectifs fixés dans la Déclaration du Millénaire et à permettre à tous les pays, notamment les PMA, de recueillir les bénéfices de la mondialisation. Elle juge nécessaire d'améliorer la coordination entre les organes subsidiaires du Conseil, afin d'éviter certains chevauchements susceptibles d'amoindrir l'efficacité de leur action.

M^{me} TOBING-KLEIN (Suriname) exhorte la communauté internationale à apporter son plein appui aux efforts déployés par Haïti pour retrouver la stabilité et asseoir son développement sur des bases solides. On ne saurait sous-estimer le danger que représente le paludisme pour une grande partie de la population mondiale. C'est pourquoi la lutte contre ce fléau doit être une priorité pour la communauté internationale, dans le cadre du Partenariat pour faire reculer le paludisme. Le Suriname, comme toute la région des Caraïbes, est prêt à participer activement au mécanisme du Fonds mondial pour la santé, même s'il juge insuffisant le volume de ses ressources. Enfin, le Suriname note avec satisfaction les efforts déployés par le système des Nations Unies pour combler le fossé numérique et faire en sorte que les pays en développement aient accès aux outils technologiques nécessaires.

M. BUNCH (Chef du Service de la planification centrale et de la coordination), présentant le calendrier provisoire des conférences et réunions dans les domaines économique et social et dans les

domaines connexes pour 2002 et 2003, précise que l'additif 1 complète et corrige les indications fournies dans le document E/2001/L.9. Une fois achevée la session en cours, le calendrier provisoire sera modifié pour tenir compte des décisions du Conseil concernant le renouvellement du mandat de différents organes, la périodicité des réunions ou les nouvelles dates de réunions déjà inscrites au calendrier.

M. Bunch appelle l'attention des membres du Conseil sur les modifications au programme des réunions de certains organes de la Commission économique pour l'Europe (CEE) contenues dans un document distribué en séance, ainsi que sur les paragraphes 7 et 8 du document E/2001/L.9 qui appellent des décisions de la part du Conseil. Celui-ci doit aussi se prononcer sur la session du Forum des Nations Unies sur les forêts, prévue au Costa Rica en mars 2002, ainsi que sur diverses propositions de réunion formulées au titre du point 13 *n* de l'ordre du jour. Une fois ces décisions adoptées, le calendrier sera complété en conséquence.

Le Conseil est également saisi d'une lettre du Président du Comité des conférences transmettant les observations et recommandations du Comité sur le calendrier provisoire des réunions du Conseil (E/2001/102). Le Comité fait part de sa préoccupation au sujet des dérogations à la règle de la biennalisation, plusieurs organes subsidiaires du Conseil ne s'étant pas encore conformés à sa décision sur ce point; il demande au Conseil de réexaminer l'ensemble du calendrier à la lumière des décisions que celui-ci aura prises concernant les commissions techniques et les groupes d'experts et, enfin, il recommande aux membres du Conseil d'adopter le calendrier provisoire en tenant compte de ses observations. Suite aux remarques de la Belgique, la version française du document sera alignée sur la version anglaise. M. Bunch convient que le calendrier des réunions pour 2002 est extrêmement chargé mais précise qu'on s'est attaché à éviter, dans toute la mesure possible, de programmer simultanément des réunions sur des thèmes analogues.

Le calendrier dûment modifié sera intégré au calendrier complet des réunions pour 2002-2003 que le Comité des conférences examinera à sa session d'août 2001 et qui sera ensuite publié dans son rapport à l'Assemblée générale à sa cinquante-sixième session.

M. DAVISON (États-Unis d'Amérique) souligne que les travaux des différents organes du Conseil sont souvent complémentaires, d'où l'importance de programmer les réunions de ces organes de telle manière que les délégations et les experts puissent les suivre toutes. Il faudrait notamment éviter à l'avenir les chevauchements entre les sessions des commissions régionales ainsi que le chevauchement partiel entre la session de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale et celle de la

Commission des droits de l'homme. Le calendrier des réunions est globalement acceptable, à condition que le Conseil s'y tienne.

Le PRÉSIDENT dit que, s'il n'y a pas d'objection, il considérera que les membres du Conseil souhaitent adopter le calendrier provisoire des conférences et réunions dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes pour 2002 et 2003 tel qu'il figure dans les documents E/2001/L.9 et Add.1.

Il en est ainsi décidé.

Le PRÉSIDENT indique que le Conseil a ainsi achevé l'examen du point 7.

QUESTIONS SOCIALES ET QUESTIONS RELATIVES AUX DROITS DE L'HOMME

- a) PROMOTION DE LA FEMME (A/56/38 (Part. I), E/2001/27-E/CN.6/2001/14, E/2001/76, E/2001/78, E/2001/88, E/CN.6/2001/4);
- b) DÉVELOPPEMENT SOCIAL (A/56/57-E/2001/5, A/56/73-E/2001/68, A/56/114-E/2001/93, E/2001/26 et Corr.1, E/2001/48, E/2001/71, E/2001/84, E/CN.5/2001/4, ESA/DSPD/CRP.1);
- c) PRÉVENTION DU CRIME ET JUSTICE PÉNALE (E/2001/30-E/CN.15/2001/13 et Corr.1, E/2001/NGO/1);
- d) STUPÉFIANTS (E/2001/28-E/CN.7/2001/12, E/INCB/2000/1).

M^{me} KING (Sous-Secrétaire générale/Conseillère spéciale pour la parité entre les sexes et la promotion de la femme), présentant le rapport de la Commission de la condition de la femme (E/2001/27-E/CN.6/2001/14) indique qu'à sa quarante-cinquième session, la Commission a centré ses travaux sur deux questions thématiques: les femmes, les filles et le VIH/sida, et la situation des femmes face à toutes les formes de discrimination. Les conclusions concertées qu'elle a adoptées sur le premier thème ont été prises en compte pour la formulation de la Déclaration adoptée par l'Assemblée générale à sa session extraordinaire sur le VIH/sida. Quant aux conclusions concertées sur le second thème, il est permis de penser qu'elles auront de même une grande incidence sur les résultats de la Conférence de Durban contre le racisme. La Commission a également adopté son programme de travail pour les années 2002 à 2006. Les thèmes retenus - toujours très concrets - lui permettront d'approfondir sa contribution à la problématique de l'autonomisation des femmes.

La Commission a en outre examiné et adopté le projet de plan à moyen terme à l'échelle du système en ce qui concerne la promotion de la femme (E/CN.6/2001/4), dont est également saisi le Conseil. Ce document met en lumière les progrès accomplis pour intégrer une démarche soucieuse d'équité dans l'ensemble du système et expose en détail à la partie B du chapitre II les mesures concrètes qu'il est prévu de prendre pour renforcer cette dimension. Il convient de mentionner à cet égard que le Comité interinstitutions sur les femmes et l'égalité entre les sexes joue un rôle croissant dans la mise en œuvre du plan à l'échelle du système.

Présentant ensuite le rapport du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes (A/56/38 (Part. I)), M^{me} King indique que ce document contient des observations détaillées sur les rapports soumis par différents États parties à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Le Comité s'est attaché à améliorer ses méthodes de travail, dans la perspective d'une augmentation du volume des communications qui seront présentées au titre du Protocole facultatif à la Convention, entré en vigueur en décembre 2000. À ce jour, une vingtaine de pays seulement n'ont pas encore ratifié le Protocole facultatif. Suite au succès de la campagne de ratification organisée en marge du Sommet du Millénaire, une nouvelle campagne, portant cette fois sur 23 instruments relatifs aux femmes, est prévue pendant la cinquante-sixième session de l'Assemblée générale. Tous les États Membres qui n'ont pas encore signé ou ratifié ces instruments sont vivement invités à le faire à cette occasion.

Le Conseil est également saisi du rapport du Secrétaire général sur la revitalisation et le renforcement de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme (E/2001/76), qui rend compte des mesures prises pour poursuivre le processus de revitalisation de l'Institut, avec notamment la mise en œuvre du Service d'échanges et de recherches sur les sexes (SERS) et l'élaboration d'une stratégie de collecte de fonds. L'Institut cependant risque de fermer ses portes à la fin de 2001 s'il n'obtient pas le financement dont il a besoin. La confiance et l'appui des pays donateurs n'ont en effet pas permis de remédier à la crise financière ni dissipé les doutes quant à la possibilité de trouver de nouvelles sources de financement. Le montant des contributions volontaires reçues par l'Institut est le plus faible des 10 années passées : lors de la Conférence des Nations Unies pour les annonces de contributions de novembre 2000, le montant annoncé des contributions au titre du SERS pour 2001 n'a pas excédé 30 000 dollars. La continuité de la direction de l'Institut devrait toutefois être assurée puisque la nouvelle Directrice doit prendre ses fonctions le 1^{er} août et que l'on peut compter sur l'assiduité du personnel permanent et du nouveau personnel technique de

l'Institut. M^{me} King lance un appel pressant aux États Membres et à tous les autres donateurs pour qu'ils assurent la viabilité du seul organisme de recherche et de formation consacré à la promotion de la femme.

Concluant son intervention, elle attend du Conseil des orientations avisées sur les questions portées à son attention dans les trois rapports présentés.

M^{me} STAMIRIS (Directrice de l'Institut international de recherche et de formation des Nations Unies pour la promotion de la femme (INSTRAW)), présentant le rapport du Conseil d'administration de l'INSTRAW (E/2001/88), dit que l'Institut a entrepris la mise en œuvre du SERS, dont les deux premières phases ont été achevées. Les réseaux du SERS, qui regroupent 150 points de contact nationaux et partenaires régionaux, continuent de s'étendre et la base de données mondiale contient à présent un millier de sources d'information sur les sexospécificités. Les activités de l'Institut portent aujourd'hui sur les trois domaines stratégiques suivants: les effets différenciés de la mondialisation, selon les sexes, dans les domaines du développement et de la paix, l'intégration des femmes et des hommes dans la société de l'information, et l'instauration de partenariats entre hommes et femmes en vue de l'égalité entre les sexes.

L'Institut a travaillé de la façon la plus économique possible, allant jusqu'à réunir son conseil d'administration pour la première fois « virtuellement », et a réussi à épargner une partie des crédits supplémentaires que l'ONU lui avait alloués pour 2001. Son Conseil d'administration prie le Conseil économique et social de recommander à l'Assemblée générale de virer le solde non utilisé de ces crédits sur un fonds de réserve pour 2002 afin de permettre à l'Institut de continuer à fonctionner en attendant les contributions de l'année suivante. L'Institut a défini une stratégie de collecte de fonds en vue d'assurer sa viabilité à long terme et exhorte les États Membres qui n'ont pas encore versé leur contribution pour 2001 à le faire dans les meilleurs délais. Les États Membres peuvent aussi financer séparément des projets spécifiques du SERS correspondant à leurs priorités de développement. Avec le SERS, l'Institut a suscité l'attention des organismes chargés des questions sexospécifiques du monde entier. Il a besoin de l'appui des États Membres pour mettre en œuvre les deux dernières phases du projet.

M. GHODSE (Président de l'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS)) dit que l'OICS coopère étroitement avec la Commission des stupéfiants, qui a examiné son rapport annuel à sa 44^{ème} session. L'un des principaux thèmes abordés au cours de cette session a été la question de la surconsommation de substances placées sous contrôle international: alors que l'on manque de stupéfiants pour les besoins médicaux dans la plupart des régions du monde, l'offre et la consommation de substances psycho-actives sont ailleurs excessives. Sur la recommandation de l'OICS, préoccupé par le nombre des

personnes qui sont traitées avec des substances psychotropes alors qu'elles sont simplement soumises à des pressions sociales, la Commission a adopté une résolution, qu'elle porte à l'attention du Conseil, concernant l'usage approprié des benzodiazépines, substances contrôlées utilisées pour traiter temporairement l'insomnie ou l'anxiété mais souvent prescrites inconsidérément et qui donnent lieu à un commerce illicite.

Évoquant les débats qui se déroulent dans certains pays quant à la validité des traités internationaux relatifs au contrôle des drogues, notamment en ce qui concerne le cannabis, l'OICS met en garde contre toute action unilatérale dans ce domaine et fait valoir la nécessité de fonder de tels débats sur des conclusions scientifiques.

La Commission a également approuvé un projet de résolution, qui est soumis au Conseil pour adoption, concernant la prévention du détournement des précurseurs utilisés pour la fabrication illicite de drogues synthétiques. L'OICS a contribué dans ce domaine à la mise en œuvre des deux programmes qui se poursuivent avec succès: l'Opération « Purple », qui est destinée à suivre à l'échelle internationale les mouvements de permanganate de potassium, élément essentiel de la fabrication illicite de cocaïne, et qui a déjà permis de saisir plus de 250 tonnes de permanganate de potassium et de démanteler des réseaux de trafic international; et l'Opération « Topaz », programme analogue lancé en mars 2001 concernant l'anhydride acétique, produit capital pour la fabrication de l'héroïne. Mais il ne suffit pas de contrôler l'offre, il faut aussi s'employer plus activement à réduire la demande afin de mettre un terme à la progression inquiétante de la consommation de drogues de synthèse, notamment de stimulants de type amphétamine. L'OICS œuvre activement dans ce sens et il convient de saluer le travail de son secrétariat, qui, comme l'a noté récemment le Bureau des services de contrôle interne, a su s'adapter à l'évolution de la situation et adopter des méthodes de gestion moderne. Le Bureau a aussi relevé les difficultés budgétaires de l'OICS, qui a notamment dû limiter à une quinzaine par an le nombre de ses missions sur le terrain, alors que celles-ci sont d'une grande utilité pour encourager l'application nationale des instruments internationaux.

La réputation dont l'OICS jouit auprès de la communauté internationale tient à la compétence de ses membres ainsi qu'à leur indépendance, qui est garantie non seulement par la Convention de 1961 mais aussi par une procédure interne particulière. L'OICS est résolue à poursuivre sa collaboration avec le Conseil économique et social, en particulier le dialogue instauré en avril 2001 à New York qui lui a permis de présenter son travail aux membres du Conseil et aux missions permanentes.

M. FARRUKH (Pakistan), présente, au nom de M. Umer, président de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale, le rapport de la Commission sur les travaux de sa dixième session

(E/2001/30-E/CN.15/2001/13). La Commission demande au Conseil de recommander à l'Assemblée générale d'adopter deux projets de résolution et le prie d'adopter lui-même trois projets de résolution et un projet de décision.

La Commission a tenu un débat thématique sur les progrès réalisés dans l'action mondiale contre la corruption, en s'attachant en particulier à la question des transferts illégaux de fonds et du rapatriement desdits fonds dans les pays d'origine. Les conclusions de ce débat seront prises en compte par le Groupe intergouvernemental d'experts à composition non limitée qui se réunira sous peu à Vienne pour élaborer un projet de mandat pour les négociations concernant le futur instrument juridique international contre la corruption. Le sujet du débat thématique proposé pour la onzième session de la Commission est la réforme du système de justice pénale.

S'agissant de la coopération internationale en matière de lutte contre la criminalité transnationale, les participants à la 10^e session ont souligné qu'il était essentiel que la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée et les protocoles y relatifs soient ratifiés et appliqués rapidement. Ils ont appuyé sans réserve la résolution 55/61 de l'Assemblée générale dans laquelle celle-ci demande l'élaboration d'un instrument juridique international contre la corruption.

La Commission a également examiné les activités du Centre pour la prévention internationale du crime et l'on a souligné à cet égard la nécessité de renforcer la capacité du Centre à apporter une assistance technique efficace aux États Membres en vue de l'application de la Convention et des protocoles. La Commission a par ailleurs examiné les rapports du Secrétaire général concernant respectivement les règles et normes des Nations Unies dans le domaine du crime et de la justice pénale et la peine capitale et l'application des garanties pour la protection des droits des personnes passibles de la peine de mort.

La Commission a recommandé au Conseil d'approuver, en vue de son adoption par l'Assemblée générale, un projet de résolution concernant le rôle, les fonctions, la périodicité et la durée des congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et le traitement des délinquants. Elle a décidé de se réunir trois jours en septembre pour examiner les projets de plans d'action concernant la mise en œuvre de la Déclaration de Vienne sur la criminalité et la justice en vue d'adopter en bloc ces plans d'action à la reprise de sa dixième session.

Enfin, la Commission a poursuivi sa collaboration avec la Commission des stupéfiants, notamment en établissant des relations de travail étroites entre le Centre pour la prévention internationale du crime et le Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, qui ont débouché sur la mise en place de bureaux et de services communs sur le terrain.

M. VACEK (République tchèque) présente le rapport de la Commission des stupéfiants (E/2001/28-E/CN.7/2001/12) sur les travaux de sa quarante-quatrième session qu'il a présidée. À cette session, la Commission a approuvé en sa qualité d'organe directeur du Programme des Nations Unies pour le contrôle international des drogues (PNUCID) le budget-programme révisé du Fonds du PNUCID pour l'exercice biennal 2000-2001, qui s'établit à 187,6 millions de dollars des États-Unis. Ce Fonds est alimenté pour plus de 90 % par des contributions volontaires. La Commission a également cherché à élargir le dialogue entre pays donateurs et pays bénéficiaires sur les activités du Programme et sur l'élaboration ou l'exécution de projets. Pour consolider davantage le rôle du PNUCID qui est le principal coordonnateur de la lutte contre la drogue à l'échelle internationale, elle a défini comme suit les priorités du Programme: la réduction de la demande de drogue doit recevoir un plus haut degré de priorité; il faut soutenir plus fermement les gouvernements dans leur lutte contre les drogues synthétiques; et, à l'échelle régionale, il faut s'intéresser davantage au problème de la drogue en Afrique.

Pendant la seconde partie de ses travaux, la Commission a examiné le premier rapport biennal du Directeur exécutif sur les progrès accomplis par les gouvernements dans la réalisation des objectifs fixés pour les années 2003 et 2008 dans la Déclaration politique adoptée par l'Assemblée générale à sa vingtième session extraordinaire. Elle a prié le Directeur exécutif de recenser les éléments du questionnaire biennal qui pourraient nécessiter un ajustement et de mentionner dans ses rapports ultérieurs les difficultés rencontrées et les insuffisances relevées par les gouvernements dans les efforts qu'ils déploient pour réaliser les objectifs fixés. Pour la première fois, la Commission a organisé un débat thématique animé par des spécialistes internationaux, sur la question des démarches à suivre pour constituer des partenariats intrasectoriels et intersectoriels, en particulier dans les domaines de la santé, de l'éducation, des services de répression et de la justice, et sur la question des stratégies de prévention, d'éducation et d'intervention précoce, et des tendances de l'abus des drogues chez les enfants et les jeunes. La participation à ce débat thématique a été particulièrement active et il a été décidé d'en développer la pratique.

La Commission a adopté par consensus cinq projets de résolution et trois projets de décision qu'elle recommande au Conseil d'adopter.

M^{me} HENRIQUEZ de SANCHEZ BARET (Observatrice de la République dominicaine) constate que l'égalité entre les sexes a incontestablement progressé partout dans le monde, comme en témoigne la création dans de nombreux pays de mécanismes et de plans d'action prenant souvent la forme de stratégies de lutte contre la violence exercée contre les femmes ou de programmes destinés à favoriser la participation des femmes à la vie politique du pays.

Il reste toutefois encore beaucoup à faire à l'échelle des pays, notamment dans ceux où la pauvreté reste prédominante. Il faut améliorer le processus d'adoption des priorités, adapter des indicateurs de façon à pouvoir mieux cibler les secteurs défaillants, par exemple celui des adolescentes ou celui des femmes âgées. Pour accélérer le changement qu'on a fait espérer aux femmes, il faut aussi améliorer les moyens d'action et savoir être efficace sur le plan concret car l'absence de résultats tangibles fait perdre toute crédibilité. C'est dans cet esprit que la République dominicaine vient de ratifier la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. Elle espère vivement inciter par là d'autres pays à souscrire le même engagement politique.

L'INSTRAW fait un excellent travail et il serait extrêmement préjudiciable à la cause des femmes dans le monde que les contraintes financières l'obligent à ralentir son activité, voire à y mettre fin. La République dominicaine félicite notamment l'Institut d'avoir su mettre en réseau son service d'échanges et de recherches sur les sexospécificités et d'avoir pratiquement constitué un répertoire de conseillers virtuel. Il faut non seulement continuer à financer l'INSTRAW, mais relever sensiblement le montant des contributions qui lui sont versées. Le Conseil se doit de manifester par voie de consensus qu'il demeure acquis au principe de l'égalité entre les sexes.

M. HUSSAIN (Observateur de l'Iraq) fait porter ses observations sur la question du développement social. Dans ce domaine, la communauté internationale et l'Organisation des Nations Unies ont donné au droit au développement le caractère d'un droit fondamental et inaliénable, au même titre que les autres droits civils et politiques. Malheureusement, le droit au développement n'est pas aussi largement reconnu que ces autres droits, ce qu'il faut le plus souvent imputer à l'absence de volonté politique de la part des États. En outre, certaines règles qui étendent aujourd'hui leur emprise sous l'effet de la mondialisation sont devenues des obstacles à la libre manifestation du droit au développement social. Le combat est donc loin d'être terminé.

Les sanctions économiques dont certains font un instrument politique peuvent aussi avoir sur le développement social un effet dévastateur, comme le prouve l'exemple le plus patent en l'occurrence, celui de l'Iraq. Depuis 1990, les sanctions qui lui sont imposées détruisent le tissu économique du pays, ses services de santé et ses services éducatifs, de telle sorte que tous les secteurs ont connu un arrêt brutal de leur développement. L'ensemble de la population se voit dénié le droit au développement alors que l'Iraq a bel et bien rempli tous les engagements qu'il a contractés. Le Conseil doit absolument mettre fin au blocus exercé à l'encontre de l'Iraq sous couvert de sanctions.

M. AL-SOWAIDI (Bahreïn) dit que les initiatives à prendre pour assurer la promotion de la femme relèvent avant tout des gouvernements, doivent s'inscrire dans le cadre du droit interne, en

l'absence de toute discrimination, et doivent par définition créer les conditions voulues pour que la femme participe activement à la vie de la société à laquelle elle appartient. Ce principe doit s'étendre aux femmes exilées et aux femmes réfugiées.

L'État islamique de Bahreïn a fait de la promotion de la femme une tâche prioritaire au point que, d'ores et déjà, l'égalité entre les sexes est quasiment acquise dans le secteur public où les femmes représentaient en 1998 plus du tiers des effectifs. Les services de santé sont gratuits pour les femmes, qui bénéficient par ailleurs d'un congé de maternité de 40 jours. Sur le plan politique, le droit de vote et le droit d'être élue ont été à Bahreïn les premières acquisitions de la femme. Celle-ci peut être nommée ambassadrice, exercer mainte fonction politique assortie du pouvoir de décision, et des femmes participent désormais aux réunions consultatives qui aident le législateur dans ses travaux. Bahreïn a participé au premier sommet des femmes arabes qui s'est tenu au Caire à la fin de l'an 2000 et aux réunions qui ont suivi au Liban et à Tunis sur la participation de la femme arabe au gouvernement et au développement.

M. Al-Sowaidi tient à dénoncer la situation intolérable que l'occupant israélien impose aux femmes palestiniennes dans les territoires occupés. Il espère que les organisations internationales humanitaires vont prêter davantage attention aux palestiniennes victimes du terrorisme israélien et que le Conseil saura prouver qu'il tient effectivement à lutter contre la discrimination pratiquée à l'encontre des femmes.

M^{me} RAMIREZ (Honduras) dit qu'en adhérant, en 1982, à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, son pays s'est engagé à prendre toutes les mesures nécessaires pour permettre à celles-ci de participer pleinement, dans l'égalité et la liberté, à toutes les activités de la vie politique, économique et sociale. Fort de cet engagement, le Honduras n'a ménagé aucun effort pour assurer à la femme l'égalité d'accès à l'emploi, à l'éducation, à la prise de décisions et, surtout, à la propriété foncière. Aujourd'hui, les femmes représentent 52 % du corps électoral, ce qui leur donne un poids politique que les candidats à l'élection présidentielle se gardent bien de négliger.

Le Gouvernement hondurien invite le système des Nations Unies à associer les femmes à la mise en œuvre de ses activités opérationnelles, en particulier dans les pays où elles restent marginalisées. Quant aux institutions spécialisées, elles doivent continuer de renforcer les instruments créés à l'appui des stratégies et politiques de promotion de la femme, de façon que celle-ci participe réellement à la prise de décisions concernant le suivi de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes. En conclusion, M^{me} Ramirez dit que son pays se joint au Panama et à la République dominicaine pour déplorer

l'insécurité financière que connaît l'INSTRAW. Étant donné la grande utilité de cet institut pour la promotion de la femme, les gouvernements des trois pays appuient le projet de résolution publié sous la cote E/2001/L.25 dans lequel le Conseil demande au Secrétaire général de trouver des mécanismes novateurs permettant d'en assurer la revitalisation et la viabilité.

M. O'BRIEN (Observateur de l'Australie) estime que c'est à l'échelle du système des Nations Unies tout entier que le Conseil doit assurer la coordination des activités concernant la promotion de la femme et favoriser la parité entre les sexes. La Commission de la condition de la femme, quant à elle, est le moteur des actions à mener pour assurer l'égalité entre les sexes et l'Australie appuie fermement la réforme de ses méthodes de travail qui devrait lui permettre d'être plus efficace. Le débat devrait se poursuivre à ce sujet à la session suivante de la Commission et l'Australie en escompte de nouveaux progrès.

La Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes demeure la pierre angulaire de toutes les actions de promotion et de protection des droits de la femme. L'Australie, qui incite vivement les États qui ne l'ont pas encore fait à la signer, prend note avec plaisir de sa ratification annoncée par la République dominicaine. Les plans d'action adoptés à la Conférence mondiale sur les femmes de Beijing et à la session extraordinaire de l'Assemblée générale, cinq ans plus tard, sont les modèles à suivre pour donner effet aux obligations découlant de la Convention.

Depuis juin 2000, le Gouvernement australien a pris des mesures importantes pour donner suite aux engagements qu'il a contractés à cette session extraordinaire de l'Assemblée générale. Le plan d'action australien vise à apporter aux problèmes les plus pressants une solution adaptée aux besoins de différents groupes de femmes, ce qui impose de travailler en association avec les femmes autochtones d'Australie. M. O'Brien incite les États à adopter également la formule de la collaboration avec tous les secteurs de leur société, avec des États tiers et avec les organismes compétents du système des Nations Unies. Le partenariat avec des États tiers est tout particulièrement utile lorsqu'il s'agit de favoriser l'égalité entre les sexes car il permet aux États de partager des pratiques novatrices et exemplaires dans l'application des plans d'action. Le site Internet « *womenwatch* » pourrait d'ailleurs faciliter les échanges d'informations.

M. MALEMPRÉ (Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)) dit qu'aujourd'hui nul n'ignore la portée pluridimensionnelle de l'alphabétisme. En effet, si l'analphabétisme est étroitement lié à la pauvreté et à l'exclusion sociale, l'alphabétisation en revanche renvoie à la responsabilisation, à la démocratie et au développement social. Sans alphabétisation, le droit de chacun à l'éducation, tel qu'énoncé dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, ne peut pas

être réalisé. Or, comme l'ont clairement reconnu les participants au Forum mondial sur l'éducation tenu à Dakar en avril 2000, l'alphabétisation pour tous reste un défi majeur. En effet, alors que le monde entre dans la société de l'information, près d'un milliard d'individus sont analphabètes, plus de cent millions d'enfants ne sont pas scolarisés et un nombre incalculable de jeunes et d'adultes n'ont pas un niveau d'instruction à la mesure de la complexité du monde d'aujourd'hui. Ce sombre tableau appelle des efforts concertés et soutenus en faveur de l'alphabétisation pour tous et c'est pourquoi l'Assemblée générale a décidé de proclamer une décennie des Nations Unies pour l'alphabétisation, dont l'UNESCO a été chargée d'élaborer le plan d'action et le calendrier.

Dans le document publié sous la cote A/56/114-E/2001/93, l'UNESCO expose sa vision renouvelée de l'alphabétisme et propose des principes directeurs à l'intention de toutes les parties intéressées. Consciente qu'il n'existe pas de solution universelle, l'UNESCO insiste sur la nécessité pour les pouvoirs publics et la société civile de faire de l'alphabétisation leur propre objectif et d'élaborer leur plan en la matière en tenant dûment compte des réalités, des possibilités et des besoins propres à leur pays. Il importe également de prendre conscience du fait que les politiques et programmes d'alphabétisation doivent aujourd'hui aller au-delà de la conception limitée qui prévalait dans le passé. En effet, les nouvelles technologies de l'information et des communications, présentes dans chaque sphère de la vie sociale tant dans les pays développés que dans les pays en développement, nécessitent des campagnes d'alphabétisation plus actives et davantage axées sur la communication. Ces campagnes doivent être reliées à un ensemble de politiques économiques, sociales et culturelles et leur mise en œuvre exige que les pouvoirs publics, les ONG, les universités et la société civile dans son ensemble travaillent en synergie. Pour sa part, l'UNESCO est prête à jouer un rôle de catalyseur pour amener les différents acteurs à atteindre l'objectif de l'alphabétisation pour tous.

M^{me} TOBING-KLEIN (Suriname) dit que son Gouvernement, en étroite collaboration avec les ONG et les organisations féminines ainsi que dans le cadre de la coopération régionale, s'est résolument engagé à améliorer la condition féminine et à favoriser la prise en compte des préoccupations de la femme dans tous les programmes de développement. Elle déplore cependant que la communauté internationale n'ait pas déployé les efforts attendus pour appliquer les décisions prises depuis la première Conférence mondiale sur les femmes. Rappelant que la deuxième Conférence internationale sur le vieillissement doit se tenir à Madrid en avril 2002, elle invite toutes les délégations à saisir cette occasion pour se pencher sur la situation des femmes âgées, en reconnaissance de leur rôle important dans le développement de tous les pays du monde.

M^{me} BELLAMY (Confédération internationale des syndicats libres (CISL)) dit que 40 % des 156 millions d'adhérents de la CISL sont des femmes dont le combat syndical a permis de nombreuses

avancées, notamment dans le domaine des salaires. Cependant, beaucoup reste à faire, comme l'atteste l'application fort limitée de la Convention n° 100 de l'OIT sur l'égalité des salaires. La sous-évaluation du travail des femmes contribue directement à leur pauvreté et à la faiblesse de leur pouvoir décisionnel au sein de la société. Toute politique d'égalité salariale contribue à l'élimination de la pauvreté.

Malheureusement, les études menées dans de nombreux pays prouvent que les femmes continuent d'avoir les plus bas salaires et d'occuper les emplois les plus dangereux pour leur sécurité et leur santé. Elles sont également très nombreuses à travailler à domicile, ce qui les place dans une situation de vulnérabilité caractérisée par la méconnaissance de leurs droits et l'absence de tout système de protection sociale. On peut également déplorer la trop faible proportion de femmes aux postes de responsabilité, même dans les secteurs où elles sont majoritaires, comme dans la santé ou l'éducation. Enfin, il est à craindre que le fait pour certains gouvernements de permettre aux femmes de choisir entre travailler et s'occuper de leurs enfants ne constitue une manœuvre visant à les écarter du marché de l'emploi.

Recommandation figurant dans le rapport de la Commission de la condition de la femme sur les travaux de sa quarante-cinquième session (E/2001/27-E/CN.6/2001/14)

Projet de résolution intitulé « La situation des Palestiniennes et l'aide à leur apporter »

Le PRÉSIDENT invite le Conseil à se prononcer sur le projet de résolution I qui figure à la partie A du chapitre premier du rapport de la Commission.

M. DAVISON (États-Unis d'Amérique) constate que le projet de résolution évoque certaines des questions qu'Israéliens et Palestiniens ont convenu d'examiner dans le cadre de leurs négociations, notamment les réfugiés et le statut de Jérusalem. Ne souhaitant pas préjuger de l'issue de ces négociations, sa délégation entend se prononcer contre le projet de résolution susmentionné.

Il est procédé au vote par appel nominal.

L'appel commence par la Roumanie, dont le nom est tiré au sort par le Président.

Votent pour:

Afrique du Sud, Andorre, Angola, Arabie saoudite, Argentine, Autriche, Bahreïn, Bolivie, Brésil, Burkina Faso, Cameroun, Chine, Croatie, Cuba, Danemark, Égypte, Éthiopie, France, Géorgie, Honduras, Indonésie, Japon, Malte, Maroc, Mexique, Népal, Nigéria, Norvège, Ouganda, Pakistan, Pays-Bas, Pérou, République de Corée, République islamique d'Iran, République tchèque, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Soudan, Suriname et Venezuela.

Votent contre: États-Unis d'Amérique.

S'abstiennent: Canada.

Par 39 voix contre une, avec une abstention, le projet de résolution est adopté.*

M. ROSS (Canada) dit que sa délégation a beaucoup de sympathie pour le sort des Palestiniennes et qu'elle appuie les principales dispositions du projet de résolution, concernant notamment la nécessité de mettre fin à la violence et de reprendre les négociations. Cependant, si elle s'est abstenue, c'est parce qu'elle est convaincue que le projet de résolution ne met pas suffisamment l'accent sur la nécessité de résoudre le conflit israélo-palestinien, qui est la cause profonde des souffrances de toutes les populations de la région depuis plus de cinquante ans. Seul un règlement de paix juste et global permettra de mettre un terme à la situation déplorable des Palestiniens.

M^{me} VADIATI (République islamique d'Iran) réaffirme que le vote de sa délégation pour le projet de résolution ne saurait en aucun cas être interprété comme une reconnaissance d'Israël.

Projet de résolution relatif aux faits nouveaux concernant la question du respect de la Convention n° 29 de l'Organisation internationale du Travail sur le travail forcé, 1930, par le Gouvernement du Myanmar (E/2001/L.21)

Le PRÉSIDENT, notant que le texte de ce projet de résolution a été distribué avec retard, propose d'en reporter l'examen à une séance ultérieure.

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 13 h 20.

* La délégation de l'Allemagne et de la Fédération de Russie ont par la suite informé le Conseil qu'elles avaient eu l'intention de voter pour le projet de résolution.